

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n°221215-01

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2022

Présents (18) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Absents ayant donné pouvoir (3) : Christian DIDIER (procuration à Catherine RISSOAN), Maud SARMEO (procuration à Sylvie Rouvier), Isabelle VATANT (procuration à Olivier ROCHAS)

Absents (2) : Vincent CAUSSE (excusé), Florian MARTIN

Secrétaire de séance : Sylvie ROUVIER, assistée de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

OBJET : Budget principal Commune – Décision modificative n°1

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°D220413-06 du conseil municipal en date du 13 avril 2022 approuvant le budget primitif ;

Considérant que la commune a dû faire appel à plus d'agents contractuels remplaçants que ce qu'il avait été envisagé au moment de l'établissement du budget 2022. Cela entraîne un dépassement des prévisions au chapitre 012 estimé à 46 000 € ;

Considérant que la commune devait également prendre une décision modificative afin de régulariser un dépassement au compte 014 sur l'atténuation des charges d'un montant de 300 euros correspondant à une recette moindre au titre du Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales ;

Considérant que ces dépenses d'un total de 46300 euros seront compensées par une hausse des recettes perçues au compte 6419 au titre du remboursement des frais de personnel par l'assurance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	18
Conseillers-ères représenté-e-s	3
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

- **ADOpte** la décision modificative du budget telle qu'annexée à la présente

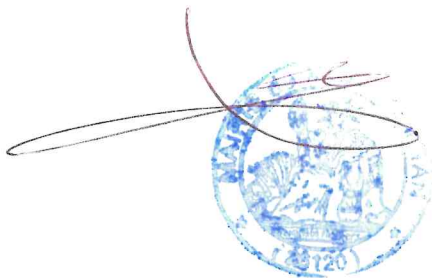
Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 16 décembre 2022

Le Maire
Olivier ROCHAS



Le Secrétaire de Séance
Sylvie ROUVIER



26206 Code INSEE	Commune de MONTMEYRAN BUDGET Communal	DM n°1 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	43 350,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64532 : Cotisations IRCANTEC	0,00 €	2 650,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	46 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 300,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 300,00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	46 300,00 €	0,00 €	46 300,00 €
Total Général		46 300,00 €		46 300,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

